ABM ETANCHEITE & MACONNERIE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue Henri Germain
06110 LE CANNET
Siège de liquidation : 04 avenue Howarth
06110 LE CANNET
910 216 662 RCS CANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le 31 aout, A 11 heures,

Monsieur Abdelghani BOUBRHI, demeurant 04 avenue Howarth 06110 LE CANNET,

Associé Unique et liquidateur de la Société ABM ETANCHEITE & MACONNERIE,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,

- Répartition du solde de tout compte,

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- les attestations de régularité fiscale et sociale,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Abdelghani BOUBRHI, Associé Unique et liquidateur de la Société ABM ETANCHEITE & MACONNERIE en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde positif de 1 378 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Abdelghani BOUBRHI, Associé Unique, constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société, ne s'élevant qu'à 1 378 euros, est inférieur de 622 euros au montant non amorti du capital et ne permet pas le remboursement intégral du montant nominal des parts sociales ; il ne recevra, en conséquence, qu'une somme correspondant proportionnellement à la différence entre cette somme et le montant nominal des parts sociales, soit la somme de 13,78 euros par part.

L'Associé Unique recevra ce remboursement partiel et définitif à compter de ce jour.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Abdelghani BOUBRHI donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société ABM ETANCHEITE & MACONNERIE dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Abdelghani BOUBRHI

Signé par Abdelghani BOUBRHI
Le 27 nov. 2025

Signed with Universign
doc_40Xz
tx_k8J3k0P47PvM